

**N° 6289**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

**PROPOSITION DE MODIFICATION**

**des articles 16 et 86 du Règlement de la Chambre des Députés**

\* \* \*

*Dépôt (MM. François Bausch, Xavier Bettel, Lucien Lux,  
Laurent Mosar, Lucien Thiel) 26.5.2011*

\*

**TEXTE DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION  
DU REGLEMENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

**Art. I.**– A l'article 16 il est ajouté un alinéa 5 nouveau, libellé comme suit:

*„Les aides financières accordées aux groupes politiques sont destinées exclusivement à couvrir les dépenses ayant trait aux activités parlementaires et ne peuvent être utilisées pour couvrir les dépenses produites par les partis politiques.“*

**Art. II.**– A l'article 86 il est ajouté un alinéa 3 nouveau et un alinéa 4 nouveau, libellés comme suit:

*„En cas de renvoi à une des instances précitées les motions doivent être mises à l'ordre du jour d'une séance publique endéans les trois mois.*

*Lorsqu'une motion ou une résolution est renvoyée à plusieurs commissions il y a lieu de désigner une commission qui assurera le suivi administratif.“*

François BAUSCH  
Xavier BETTEL  
Lucien LUX  
Laurent MOSAR  
Lucien THIEL

